



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet, le **mercredi 19 août 2015** à compter de **19 h 00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum requis par la Loi.

Absent :

Monsieur Louis-Philippe Marineau, substitut du maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac (absence motivée)

Sont également présents :

Monsieur Alain Simoneau, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 19 août 2015

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 22 juillet 2015

3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

n/a

4. RÉSOLUTIONS

n/a

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 19 août 2015



2015-08-032

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juillet 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juillet 2015, tels que déposé.

2015-08-033

3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

n/a

4. RÉSOLUTIONS

n/a

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-08-034

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

QU'à 19 h 05, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Denis Gravel
président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier